

PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION DU MARCHÉ DES CERTIFICATS VERTS POUR LA PÉRIODE 2021-2028

*Rendu en application des articles 42/1 et 42/2 du décret du 12 avril 2001 relatif à
l'organisation du marché régional de l'électricité*

Table des matières

1.	CADRE LEGAL	3
2.	PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION DU MARCHÉ DES CERTIFICATS VERTS AU 1 ^{ER} AOÛT 2021	3

Index tableaux

Tableau 1	Perspectives d'évolution du marché des CV – Scénario 1	7
Tableau 2	Perspectives d'évolution du marché des CV – Scénario 2	8



1. CADRE LÉGAL

Dans le cadre des mécanismes de temporisation et de mobilisation, le décret du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité (ci-après, « décret du 12 avril 2001 ») a été modifié le 10 avril 2021 et prévoit en ses articles 42/1, § 2 et 42/2, §4 respectivement :

« Jusqu'en 2033, pour le 1er février et le 1er août de chaque année, l'Administration publie une prévision détaillée de l'évolution attendue du marché des certificats verts sur les cinq prochaines années. Cette prévision comporte plusieurs scénarios qui traduisent l'impact des paramètres majeurs qui influencent cette évolution [...] »

Et

« Pour le 1er février et le 1er août de chaque année, l'Administration publie une prévision détaillée de l'évolution attendue [du] marché [des certificats verts] sur une période minimale des cinq prochaines années. Cette prévision comporte plusieurs scénarios qui traduisent l'impact des paramètres majeurs qui influencent cette évolution [...] »

2. PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION DU MARCHÉ DES CERTIFICATS VERTS AU 1^{ER} AOÛT 2021

Afin de donner les perspectives les plus correctes possibles sur l'évolution du marché des certificats verts, l'Administration établit ses projections sur la base des données les plus précises et récentes dont elle dispose. Toutefois, ces données sur lesquelles se basent les simulations et estimations présentées dans ce rapport peuvent comporter certaines incertitudes et approximations que l'Administration n'est raisonnablement pas en mesure de quantifier. Il est donc important de garder à l'esprit qu'il ne s'agit que d'estimations et que les données réelles s'en écarteront peut-être. Ces perspectives se basent sur la législation actuellement en vigueur.

En ce qui concerne les perspectives d'évolution du marché des certificats verts au 1^{er} août 2021, les analyses effectuées par l'Administration ont principalement eu pour objectif la vérification des différentes hypothèses prises en compte dans le rapport annuel spécifique 2020 relatif à l'évolution du marché des certificats verts (« RAS 2020 ») publié par l'Administration en juillet 2021.

Concernant aussi bien l'offre (« brute ») que la demande, aucune modification n'a été apportée par rapport au RAS 2020 ; les paramètres sous-jacents ne s'écartant pas significativement par rapport à ce dernier.

A noter que les sorties de CV actuellement temporisées, au nombre de 3.458.680 CV, ne sont pas prises en compte ; le gouvernement n'ayant pas encore pris de décisions. A partir de 2022, ces CV temporisés peuvent être proposés au marché mais aucun plan de sortie n'est prévu à l'heure actuelle.

Etant donné les remarques ci-dessus, les hypothèses retenues par l'Administration sont les suivantes :

- les projections concernant le régime kECO se basent sur la consommation réelle des enveloppes clôturées (années 2014 à 2020) ; pour les années suivantes, la consommation des enveloppes retenue est de 100 %, soit la consommation réelle des enveloppes depuis 2017 ;
- concernant le comportement des producteurs vis-à-vis du prix minimum garanti, l'année 2020 nous confirme que près de 75 % des producteurs Solwatt y ont recours contre moins de 5 % pour les producteurs non-Solwatt ;
- à partir de l'enchère de septembre 2021, les quantités proposées par Solar Chest au marché sont identiques à celles déjà mentionnées dans les précédents rapports ; ces enchères sont organisées conformément à la convention signée entre les parties, selon le calendrier prévu à l'article 42, §7 du décret du 12 avril 2001. Etant donné les résultats de l'enchère de février 2021 et l'émergence d'un nouvel acteur, deux scénarios sont envisagés : d'une part le maintien de l'hypothèse selon laquelle 50 % du volume de CV proposé par Solar Chest à chaque enchère est acquis par le marché ; et d'autre part, une diminution de cette hypothèse à 25 %. Pour rappel, les CV invendus sont rachetés par le GRTL à l'échéance du remboursement de l'emprunt obligataire ; c'est-à-dire à la suite de l'enchère de février 2022.
- le calcul du stock est déterminé comme suit :
 - o à court terme (années 2021 et 2022) : le niveau du stock est déterminé en fonction du comportement des producteurs quant au recours au prix minimum garanti (voir supra) ;
 - o à moyen terme (années 2023 et 2024) : le stock est défini de manière à organiser une transition entre les visions à court terme et à long terme sans variation trop brusque du niveau de stock, qui ne pourrait raisonnablement pas correspondre à la réalité ;
 - o à long terme (à partir de 2025) : le niveau de stock est défini par l'Administration pour éviter le risque d'une tension trop grande sur le marché et est fixé à 2 trimestres de quota pour l'année 2025. Les années suivantes voient le stock fluctuer en fonction de l'offre et de la demande sans pour autant dépasser les 2 trimestres de quota ;
- à partir de 2023, le volume de CV vendus annuellement par les producteurs au prix minimum garanti au GRTL se déduit en fonction de l'offre, de la demande et du niveau de stock fixé ;
- en tenant compte d'une certaine inertie du comportement des producteurs par rapport au prix garanti, un seuil minimal du nombre de CV vendus annuellement par les producteurs au prix minimum garanti au GRTL est fixé à 5 % du nombre total de CV octroyés et le stock baisse en conséquence. Si ce seuil n'est pas atteint, c'est alors le stock qui est fixé à l'objectif long terme et les ventes au GRTL en sont déduites.

Concernant le comportement des producteurs vis-à-vis de la demande du prix garanti, il est important de rappeler que le producteur choisit trimestriellement, lors de chaque relevé, s'il souhaite vendre au GRTL au prix minimum garanti ou non. Une fois le choix de vendre sur le marché effectué, il n'est plus possible pour lui de vendre ses CV du trimestre concerné au GRTL.

L'abondance du stock de CV, et donc de l'offre sur le marché, devrait pousser les producteurs à se tourner vers ELIA pour l'achat de leurs CV. Or, ce changement de comportement n'est pas observé actuellement. Cela s'explique probablement par une certaine inertie dans le comportement des producteurs lié à des contrats à long terme. La prévision est donc rendue d'autant plus ardue de par l'existence de ces contrats liant producteur et acheteur à court ou à long terme et dont l'Administration ne dispose pas d'informations.

Pour tenir compte de cette inertie et de la non-concrétisation actuelle du changement de comportement, différentes prévisions comportementales sont présentées dans ce rapport. Pour toutes ces prévisions, on considère que **75 %** des CV octroyés aux producteurs Solwatt sont vendus au GRTL. L'ensemble des différents scénarios et prévisions, aussi bien concernant les enchères Solar Chest que concernant le comportement des producteurs par rapport au prix minimum garanti, ont pour objectif d'identifier le champ des possibles. Dès lors, les tableaux 1 et 2 présentent les deux scénarios « Solar Chest » ; à savoir pour le tableau 1 que **50 %** des enchères sont acquises par le marché et pour le tableau 2 que **25 %** des enchères sont acquises par le marché. Pour les deux tableaux, les prévisions comportementales envisagées sont basées sur les hypothèses suivantes :

- la première prévision se place dans la continuité du comportement observé actuellement en considérant comme hypothèse que **5 %** des CV octroyés aux producteurs non-Solwatt seront vendus au GRTL en 2021 et en 2022. Ce scénario permet de tenir compte d'un « statu quo » du comportement des producteurs vis-à-vis du prix garanti ;
- la deuxième tient compte d'un statu quo en 2021 à **5 %** et d'un changement de comportement d'ici 2022 en passant à **10 %** de CV octroyés aux producteurs non-Solwatt qui seront vendus au GRTL ;
- La troisième permet de considérer un changement de comportement en 2021, passant de 5 % constaté en 2020 à **10 %** en 2021 de CV octroyés aux producteurs non-Solwatt qui seront vendus au GRTL, suivi en 2022 d'un statu quo à **10 %** ;
- la quatrième permet d'envisager une augmentation continue et progressive de la part de CV octroyés aux producteurs non-Solwatt qui seront vendus au GRTL passant de 5 % constaté en 2020 à **10 %** en 2021 puis à **15 %** en 2022 ;

Le modèle actuel sur lequel se base les perspectives s'appuie sur la logique court-moyen-long terme. Le court terme est déterminé par le comportement des producteurs vis-à-vis du prix minimum garanti et le stock s'en déduit. Tandis que le long terme est déterminé par le stock borné à deux trimestres de quota et les ventes au GRTL s'en déduisent. Le moyen terme est quant à lui déterminé mathématiquement pour faire la jonction entre les logiques de court terme et de long terme. Cela peut conduire à des résultats déconnectés de la réalité. Pour se rapprocher de la réalité, l'Administration a

déjà adapté le long terme pour tenir compte d'une certaine inertie des ventes au GRTL dans le long terme en considérant que 5% de l'offre était vendue au GRTL dans la période de long terme.

Suite à un stock qui ne cesse de monter, ce modèle atteint ses limites, et ce, tout particulièrement en ce qui concerne le moyen terme. Celui-ci lisse cette transition entre court et long terme, la diminution du stock imposé dans le moyen terme implique un volume de CV vendus au GRTL qui pourrait s'avérer déconnecté de la réalité. En effet, dans les présentes perspectives le volume de CV vendus au GRTL au début du moyen terme (2023) atteindrait près de 2.300.000 CV selon les scénarios. Alors qu'actuellement la principale source de ventes au GRTL correspond aux producteurs Solwatt, la baisse significative des émissions Solwatt et la fin de Solar Chest devraient donc conduire à une baisse importante des ventes au GRTL.

Il est important de rappeler qu'une fois que les CV ont intégrés le stock (suite au choix du producteur de vendre sur le marché et non au GRTL au prix garanti), il n'est plus possible de les vendre au GRTL. Seuls les CV vendus au GRTL peuvent, le cas échéant, faire l'objet d'une temporisation. Le stock actuel ne pourra donc diminuer qu'au travers des annulations « quota » de CV et risque de continuer d'augmenter avec les dernières enchères de Solar Chest et avec la sortie à venir des CV temporisés.

C'est pourquoi, l'Administration travaille actuellement sur la consolidation d'un nouveau modèle permettant de mieux estimer cette période intermédiaire.

TABLEAU 1 PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION DU MARCHÉ DES CV – SCÉNARIO 1

Scénario 1	Enchères Solar Chest 50% marché - 50 % GRTL	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
OFFRE	Nb de CV octroyés - régime kECO		2.421.852	2.812.554	3.213.851	3.557.428	3.874.561	4.020.102	4.121.450	4.210.306
	Nb de CV octroyés - régime non kECO		3.728.965	3.573.411	3.622.750	3.347.060	2.986.666	2.793.676	2.648.310	2.466.298
	Nb de CV octroyés - Solwatt		2.793.998	1.076.048	314.917	97.403				
	Nb total de CV octroyés		8.944.815	7.462.013	7.151.518	7.001.891	6.861.227	6.813.777	6.769.760	6.676.604
	Retour marché des CV mis en réserve en 2015/2016		1.913.047	1.048.462						
	Nb total de CV arrivant sur le marché (offre)		10.857.861	8.510.475	7.151.518	7.001.891	6.861.227	6.813.777	6.769.760	6.676.604
DEMANDE	Fourniture éligible aux CV (en MWh)		20.443.659	20.347.673	20.251.660	20.155.619	19.963.253	19.867.155	19.771.026	19.674.866
	Quota nominal (% de fourniture)		38,85%	39,33%	39,80%	40,28%	43,34%	43,13%	43,91%	43,74%
	Quota effectif (% de fourniture)		29,91%	30,28%	30,65%	31,02%	33,37%	33,21%	33,81%	33,68%
	Nb de CV à restituer selon le quota (demande)		6.115.618	6.162.110	6.206.324	6.251.386	6.662.097	6.597.902	6.684.722	6.626.455
	Nb de CV vendus au GRTL (Hors sortie temporisation)									
	Comportement non-Solwatt (2021 : 5% / 2022 : 5%)		2.403.039	1.849.412	2.409.291	2.235.607	1.523.461	340.689	338.488	333.830
	Comportement non-Solwatt (2021 : 5% / 2022 : 10%)		2.403.039	2.168.710	2.304.385	2.129.189	1.415.487	340.689	338.488	333.830
	Comportement non-Solwatt (2021 : 10% / 2022 : 10%)		2.710.580	2.168.710	2.203.343	2.026.689	1.311.488	340.689	338.488	333.830
	Comportement non-Solwatt (2021 : 10% / 2022 : 15%)		2.710.580	2.488.008	2.098.437	1.920.271	1.203.513	340.689	338.488	333.830
	Stock (CV)		5.164.114							
	Comportement non-Solwatt (2021 : 5% / 2022 : 5%)		7.105.625	7.604.579	6.140.483	4.655.380	3.331.049	3.206.235	2.952.785	2.669.103
	Comportement non-Solwatt (2021 : 5% / 2022 : 10%)		7.105.625	7.285.281	5.926.090	4.547.405	3.331.049	3.206.235	2.952.785	2.669.103
	Comportement non-Solwatt (2021 : 10% / 2022 : 10%)		6.798.084	6.977.740	5.719.592	4.443.407	3.331.049	3.206.235	2.952.785	2.669.103
	Comportement non-Solwatt (2021 : 10% / 2022 : 15%)		6.798.084	6.658.442	5.505.199	4.335.432	3.331.049	3.206.235	2.952.785	2.669.103

TABLEAU 2 PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION DU MARCHÉ DES CV – SCÉNARIO 2

Scénario 2	Enchères Solar Chest 25% marché - 75 % GRTL	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
OFFRE	Nb de CV octroyés - régime KECO		2.421.852	2.812.554	3.213.851	3.557.428	3.874.561	4.020.102	4.121.450	4.210.306
	Nb de CV octroyés - régime non KECO		3.728.965	3.573.411	3.622.750	3.347.060	2.986.666	2.793.676	2.648.310	2.466.298
	Nb de CV octroyés - Solwatt		2.793.998	1.076.048	314.917	97.403				
	Nb total de CV octroyés		8.944.815	7.462.013	7.151.518	7.001.891	6.861.227	6.813.777	6.769.760	6.676.604
	Retour marché des CV mis en réserve en 2015/2016		1.913.047	1.247.308						
	Nb total de CV arrivant sur le marché (offre)		10.857.861	8.709.321	7.151.518	7.001.891	6.861.227	6.813.777	6.769.760	6.676.604
DEMANDE	Fourniture éligible aux CV (en MWh)		20.443.659	20.347.673	20.251.660	20.155.619	19.963.253	19.867.155	19.771.026	19.674.866
	Quota nominal (% de fourniture)		38,85%	39,33%	39,80%	40,28%	43,34%	43,13%	43,91%	43,74%
	Quota effectif (% de fourniture)		29,91%	30,28%	30,65%	31,02%	33,37%	33,21%	33,81%	33,68%
	Nb de CV à restituer selon le quota (demande)		6.115.618	6.162.110	6.206.324	6.251.386	6.662.097	6.597.902	6.684.722	6.626.455
	Nb de CV vendus au GRTL (Hors sortie temporisation)									
	Comportement non-Solwatt (2021 : 5% / 2022 : 5%)		2.403.039	2.210.950	2.290.507	2.115.111	1.401.203	340.689	338.488	333.830
	Comportement non-Solwatt (2021 : 5% / 2022 : 10%)		2.403.039	2.530.248	2.185.602	2.008.693	1.293.228	340.689	338.488	333.830
	Comportement non-Solwatt (2021 : 10% / 2022 : 10%)		2.710.580	2.530.248	2.084.559	1.906.193	1.189.229	340.689	338.488	333.830
	Comportement non-Solwatt (2021 : 10% / 2022 : 15%)		2.710.580	2.849.547	1.979.654	1.799.775	1.081.254	340.689	338.488	333.830
	Stock (CV)		5.164.114							
	Comportement non-Solwatt (2021 : 5% / 2022 : 5%)		6.906.779	7.243.041	5.897.728	4.533.121	3.331.049	3.206.235	2.952.785	2.669.103
	Comportement non-Solwatt (2021 : 5% / 2022 : 10%)		6.906.779	6.923.742	5.683.335	4.425.147	3.331.049	3.206.235	2.952.785	2.669.103
	Comportement non-Solwatt (2021 : 10% / 2022 : 10%)		6.599.238	6.616.202	5.476.837	4.321.148	3.331.049	3.206.235	2.952.785	2.669.103
	Comportement non-Solwatt (2021 : 10% / 2022 : 15%)		6.599.238	6.296.903	5.262.444	4.213.173	3.331.049	3.206.235	2.952.785	2.669.103